

Lasalle, le 3 avril 2020

**Objet : Balance monétaire sur la Carte-Caf ainsi que pour les plan repas de vos enfants**

Chers parents,

Plusieurs personnes se demandent ce qui adviendra de la balance monétaire contenue sur la carte-caf de leurs enfants ainsi que du plan repas de celui-ci.

Bien que nous ne sachions pas, en date d'aujourd'hui, quand les établissements scolaires ouvriront, nous désirons vous rassurer à ce niveau.

Sachez qu'aucun montant ne sera perdu. Nous procéderons comme suit :

- Si votre enfant utilise une carte-caf (de type régressif), le solde sera reporté et sera accessible dès l'ouverture de votre école. Il pourra donc utiliser sa carte au service alimentaire dès l'ouverture de l'école;
- Si votre enfant utilise un plan repas, nous effectuerons un calcul au prorata du montant payé et du nombre de jours ouverts de votre établissement cette année. Vous pourrez ensuite utiliser cette somme comme crédit pour l'achat du plan repas de votre enfant lors de la prochaine année scolaire;
- Si votre enfant n'était pas de retour l'année prochaine dans son établissement actuel (graduation ou déménagement par exemple), nous pourrions effectuer un remboursement (moins les frais d'administration).

Dès que nous saurons avec précision la date d'ouverture de votre établissement, nous pourrions communiquer avec vous afin de vous donner plus de détails.

Prenez soin de vous et des vôtres,



Dominic Arbour  
Vice-président régional à l'exploitation